

codex alimentarius commission



FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION
OF THE UNITED NATIONS

WORLD
HEALTH
ORGANIZATION



JOINT OFFICE: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tel: 39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 9 de l'ordre du jour

CX/PR 08/40/8
Décembre 2007

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX SUR LES RESIDUS DE PESTICIDES

Quarantième session

Hangzhou, Chine, 14 - 19 avril 2008

ÉTABLISSEMENT DES LISTES CODEX DE PESTICIDES À ÉVALUER EN PRIORITÉ

(Préparé par l'Australie)

Les gouvernements et organisations internationales intéressées sont invités à remettre leurs commentaires sur le sujet repris ci-dessus par écrit à : Ian Reichstein, Directeur – Enquête nationale sur les résidus, Département de l'agriculture, des pêches et des forêts, Gouvernement australien, PO Boîte postale 858, Canberra ACT 2601, Télécopie +61 (0) 2 6272 4023, courriel Ian.Reichstein@daff.gov.au avec copies à : 1. Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie, par courriel codex@fao.org ou télécopie +39-06-5705-4593 et 2. Duang Lifang, Engineer, Institute for the Control of Agrochemicals, Ministry of Agriculture, P.R. Chine, télécopie +0086 11064194064, courriel : ccpr@agri.gov.cn **avant le 1er mars 2008.**

A. CALENDRIER PREVU 2008-2014

1. Le calendrier provisoire pour les évaluations et réévaluations par le JMPR FAO /OMS est repris en Annexe 1. Les informations concernant le calendrier provisoire sont fournies ci-dessous. Les membres et observateurs sont invités à fournir pour examen leurs commentaires sur le calendrier est les questions qui s'y rapportent (**en texte gras**)

B. NOUVEAUX COMPOSES

2. Quatre nouveaux composés ont été désignés pour être inclus dans le calendrier provisoire (annexe 1) pour 2009 (2) et 2010 (2).

2009 :

3. Les Etats-Unis ont proposé deux nouveaux composés.

4. Metaflumizone est un insecticide original mis au point par BASF pour le contrôle des insectes dans les légumes-fruits, légumes feuillus, les légumes du genre brassica, les agrumes, fruits à coque d'espèces arborescentes, raisins et pommes de terre. Les LMR Codex sont recherchées pour la tomate, le piment, la laitue, le brocoli, le chou, l'orange, le pamplemousse, le citron, l'amande, le cerneau, la pistache, les raisins et les pommes de terres.

5. Clopyralide est un herbicide à large spectre sélectif mis au point par Dow Chemicals. L'herbicide est absorbé dans les feuilles et racines des mauvaises herbes dans le gazon, les céréales, l'huile de graine de colza, la betterave sucrière et le houblon.

2010:

6. Les Etats-Unis ont proposé etoxazole, un acaricide de contact utilisé pour le contrôle des araignées et des mites dans le coton, les arbres fruitiers, les noix, les vignes et plantes ornementales. Etoxazole a été mis au point par Sumito Chemical Co. US EPA a désigné à etoxazole un profile de risque réduit avec un faible danger pour les organismes non ciblés, y compris les abeilles, les mites prédatrices et les insectes.

7. Le Royaume-Uni a proposé meptyldinocap, un isomère dissout de la substance active existante dinocap. Approximativement 22% de dinocap est du meptyldinocap. Meptyldinocap a été mis au point par Dow AgroSciences pour remplacer dinocap une fois qu'il aura été enregistré mondialement. Lorsqu'il est comparé à dinocap, on constate qu'il a une toxicité générale réduite, par exemple une toxicité inférieure pour les mammifères résultant en des repères toxicologiques plus élevés (DJA et NOEL). Les principales utilisations s'appliquent aux fruits à pépins, raisins, fraises, cucurbitacées à pelure comestible et non comestible.

8. Les quatre nouveaux composés sont enregistrés pour une utilisation dans un pays membre ; ils sont disponibles en tant que produits commercialisés et donnent lieu à de résidus dans ou sur des produits destinés à l'alimentation humaine et animale commercialisés au niveau international.

9. Les pays sponsors ont fait savoir que les jeux de données pertinents sont ou seront disponibles avant l'année prévue pour l'évaluation par la JMPR.

10. Il est demandé aux pays membres et observateurs de fournir leur commentaire sur l'inscription de ces nouveaux produits chimiques au calendrier provisoire.

C. EVALUATIONS DE SUIVI

11. Des demandes ont été faites pour quatre évaluations de suivi, généralement pour la fixation de LMR supplémentaires. Les produits chimiques ajoutés à l'évaluation provisoire sont fenpyroximate (Japon), ethoxyquine, indoxacarbe (USA) et malathion (USA), prévus pour 2008 et zoxamide (USA), prévu pour 2009. Vous trouverez plus de détails à l'annexe 1.

12. Il est demandé aux pays membres et observateurs de fournir leur commentaire sur le placement d'évaluation de suivi supplémentaire au calendrier provisoire.

D. REEVALUATIONS PERIODIQUES

13. Faisant suite à une révision de la liste de produits chimiques du CCPR dans le contexte de la règle des quinze ans, pour des réévaluations périodiques, seize produits chimiques ont été retenus pour une prévision de calendrier de réévaluation périodique (voir annexe 1).

14. Les décisions concernant la programmation des seize produits chimiques, révisés dernièrement en 1993, sont fondées sur les préférences des pays membres/fabricants et la période écoulée depuis la dernière révision par la JMPR.

15. Le tableau repris en annexe 2 a encore été précisé pour nous permettre de l'utiliser comme document de travail dans le but de retrouver l'évaluation initiale de la JMPR, l'évaluation périodique la plus récente de la JMPR et les prochaines réévaluations périodiques de toxicologie et de résidus. De ce tableau, neuf produits chimiques révisés pour la dernière fois en 1994 (et sont repris en italique à l'annexe 1) sont envisagés pour être inscrits au calendrier provisoire pour une réévaluation périodique lors du CCPR 41.

16. En réponse à une demande exprimée par courriel par le GTE (Groupe de travail électronique), un fabricant a fait savoir ne pas appuyer les deux produits chimiques disulfoton (74) et dichlofluanide (82). Ceci est exposé plus en détail dans la section F du présent document.

17. Il est demandé aux pays membres et observateurs de fournir leurs commentaires sur l'inscription des 16 produits chimiques existants au calendrier provisoire de réévaluation périodique.

E. REMPLACEMENT DES PRODUITS CHIMIQUES RACÉMIQUES PAR DES ISOMÈRES DILUÉS

18. Il existe plusieurs produits chimiques racémiques en cours de remplacement ou étant remplacés par des isomères dilués leurs correspondant. Deux exemples actuels sont metalaxyl (138) /metalaxyl-M (212) wr fenvalerate (119)/esfenvalerate (204). Dans les deux cas, les LMR recommandées pour les isomères dilués sont actuellement maintenues à l'étape 6 de la procédure Codex en attendant d'autres informations sur le retrait progressif du metalaxyl et fenvalerate et la révocation des CXL.

19. Lors des CCPR38 et CCPR39, le Comité a consulté les pays membres sur l'appui pour les produits chimiques existants metalaxyl et fenvalerate. Considérant ALINORM 07/30/24 (rapport de la 39^{ème} session du CCPR), && 100-102 (metalaxyl) et && 117-19 (fenvalerate), le Comité est convenu de demander des informations aux membres et observateurs du Codex concernant l'appui pour metalaxyl et fenvalerate. Lors du CCPR39, le Comité a noté qu'aucun des composés ne semblait appuyé et est convenu d'envisager la révocation des CXL au CCPR40. A ce moment, les LMR recommandées à l'étape 6 pour metalaxyl-M et esfenvalerate devraient être avancées à l'étape 8.

20. Les pays membres et observateurs doivent être conscients que metalaxyl (138) et fenvalerate (119) entrent en ligne de compte pour la règle des 15 ans pour une réévaluation périodique et sont provisoirement programmés pour 2012. En ce qui concerne metalaxyl, l'ordre du jour du CCPR39 mentionne qu'il était prévu de faire une réévaluation périodique pour les résidus de metalaxyl en 2004. Ceci ne semble pas avoir été le cas, l'évaluation faite en 2004 ayant été celle du nouveau produit chimique metalaxyl-M.

21. Les pays membres et observateurs doivent également savoir qu'il existe une gamme de CXL pour metalaxyl pour lesquelles il n'y a pas de LMR correspondant a metalaxyl-M. En outre, lorsqu'il existe des LMR correspondantes, les projets de LMR pour metalaxyl-M sont de beaucoup inférieurs aux CXL metalaxyl. Il en va de même pour les CXL et les projets de LMR pour fenvalerate et esfenvalerate.

22. Il est demandé aux pays membres et observateurs de fournir des indications claires sur l'appui donné aux metalaxyl et au fenvalerate avec des informations sur le fabricant appuyant les produits et des jeux de données.

23. Il semble approprié de signaler un scénario similaire pour dinocap avec nomination de son isomère dissout meptyldinocap au programme d'étude des nouveaux produits chimiques en 2009.

24. Il est demandé aux états membres et observateurs de demander l'appui du fabricant pour dinocap.

F. PRODUITS CHIMIQUES DEVANT SUBIR UNE REEVALUATION PERIODIQUE ET N'ETANT PLUS APPUYES PAR LES ENTREPRISES/SPONSORS

25. Au cours du travail hors session du groupe de travail électroniques sur l'établissement des priorités pour la programmation des produits chimiques devant être réévalués dans le cadre de la règle des 15 ans, le fabricant concerné a fait savoir ne plus appuyer à l'avenir les produits chimiques dichlofluanide (82) et disulfoton (74)

26. Au cours des deux dernières années, une situation similaire est intervenue respectivement pour vinclozoline et fentine.

27. Lorsque le CCPR est averti qu'il n'y a pas d'appui pour un composé devant subir la réévaluation périodique, ceci est noté dans le rapport en mentionnant le fait que les CXL seront étudiées l'année suivante en vue d'un retrait. Cette procédure a été suivie dans le cas de fentine (voir & 62 du rapport CCPR38). L'année supplémentaire donne aux fabricants y compris aux fabricants d'alternative, et aux pays membres l'occasion d'enregistrer leur appui pour la réévaluation périodique. S'il existe un engagement ferme pour cet

appui, alors le composé peut être programmé pour une révision et les CXL existantes sont maintenues dans les 'livres' dans le contexte de la règle des 3 ans.

28. En 2007, le CCPR39 n'a pas suivi cette procédure pour le vinclozoline. Le Comité pourrait souhaiter de noter le manque d'appui pour le vinclozoline dans le rapport du CCPR40 et envisager le retrait des CXL au CCPR41 de 2009.

29. A cette étape, vinclozoline a été temporairement retiré du programme de réévaluation périodique vu l'avis reçu de la part du fabricant l'an dernier, mais le Comité devra prendre une décision formelle avant de retirer les CXL. S'il existe un engagement pour l'appui, alors le composé sera remis au programme pour les trois prochaines années en attendant la présentation du jeu de données approprié.

30. Cette question générale a été débattue lors de la réunion de la JMPR 2007 (voir annexe 3).

31. En tant que mesure intermédiaire, dichlofluanide et disulfoton ont été inscrit au calendrier provisoire pour 2012 (toxicologie) et 2013 (résidus) en attendant un nouvel examen par le CCPR.

32. Il est demandé aux pays membres et observateurs de fournir des indications claires quant à l'appui concernant vinclozoline (159), dichlofluanide (82) et disulfoton (74), avec les informations se rapportant au fabricant fournissant son appui et les jeux de données

Calendrier provisoire pour évaluation et réévaluation par la JMPR

JMPR 2008	
Evaluations toxicologiques	Evaluation des résidus
Nouveaux composés	Nouveaux composés
azoxystrobine	azoxystrobine
chlorantraniliprole	chlorantraniliprole
mandipropamide	mandipropamide
prothioconazole	prothioconazole
spinetoram	spinetoram
spirotetramate	spirotetramate
Réévaluations périodiques	Réévaluations périodiques
bioresmethrine (093)	lambda-cyhalothrin remplacement de cyhalothrine
buprofezine (173)	buprofezine (173)
hexythiazox (176)	Cypermethrine (118)
	Permethrine (120)
	profenofos (171)
Evaluations	Evaluations
carbofuran (096) – révision de la dose de référence aiguë (nouvelles données américaines disponibles)	bifenazate (219) – fabricant doit fournir des informations supplémentaires sur les LMR pour les agrumes, aubergines, thé, pastèques.
oxamyl (126) – éclaircissement de la dose de référence aiguë clarification (préoccupation de CE)	boscalid (221) – listing provisoire pour LMR supplémentaire – houblon et kiwi
	chlorpropham (201) – évaluation d'une LMR pour le lait entier et matières grasses du lait
	diméthoate (027) –alternative BPA rétrospective : choux, cabus, laitue, pommée ; piments doux
	diphénylamine (30)- évaluation de LMR pour le lait entier et les matières grasses du lait
	imidacloprid (206) – LMR supplémentaires pour avocat, banane, airelles, grosse canneberge d'Amérique, carotte, café, thé, pois, arachide, grenade, fraise, pomme sucrée, tournesol ; fruits à coque d'espèces arborescentes
	methomyl (094) –alternative BPA rétrospective pour concombre, poire, melon, tomate, raisins et courgette
	oxamyl (126) – pour évaluer alternative BPA rétrospective pour agrumes, concombre, melon, piment et tomate..
	spinosad (203) – LMR supplémentaire pour banane, grosse canneberge d'Amérique, houblon.
	fenpyroximate (193) – réévaluation des données pour les raisins, nouvelles dose de référence aiguë recommandée par la JMPR
	indoxacarbe (216) – LMR supplémentaire pour la pêche, prune, cerise, nectarine

	malathion (49) – blé (après récolte)
	ethoxyquine (35) -poires

2009 JMPR	
Evaluations toxicologiques	Evaluations des résidus
Nouveaux composés	Nouveaux composés
fluopicolide	fluopicolide
spirodiclofen	spirodiclofen
pyroxsulam	pyroxsulam
clopyralid	clopyralid
metaflumizone	metaflumizone
Réévaluations périodiques	Réévaluations périodiques
bifenthrine (178)	benalaxyl (155)
cadusafos (174)	bioresmethrine (093)
chlorothalonil (081)	haloxyfop (194)
chlorpyriphos-méthyl (090)	chlorpyriphos-méthyl (090)
cycloxydime (179)	hexythiazox (176)
	procymidone (136)
Evaluations	Evaluations
	acephate – BPA alternative (mandarine, brassica à rameaux florifères) – d’autres informations de la part des fabricants sont attendues pour d’autres produits alimentaires
	fenbuconazole (197) – réévaluation de la CXL pour les fruits à pépins; CXL supplémentaires pour l’amande, les agrumes, la grande canneberge d’Amérique, les prunes et pruneaux
	methoxyfenozide (209) – LMR supplémentaires pour le haricot, les airelles, les agrumes, les cucurbitacées, la papaye, le pois, l’arachide, les légumes-racines, la fraise, la patate douce
	phorate (112) – dose aiguë pour les pommes de terre
	prochloraze (142) – dose aiguë pour le champignon
	Epices : LMR supplémentaires
	zoxamide (227) – cucurbitacées (fondé sur de nouvelles BPA américaines)

2010 JMPR	
Evaluations toxicologiques	Evaluations des résidus
Nouveaux composés	Nouveaux composés
dicamba	dicamba
meptyldinocap	meptyldinocap
etoxazole	etoxazole
Réévaluations périodiques	Réévaluations périodiques
aldicarbe (117)	amitraze (122)
dicofol (026)	azinphos-methyl (002)
dithianon (028)	Bifenthrine (178)
Fenbutatin-oxyde (109)	cadusafos (174)
	chlorothalonil (081)
	cycloxydim (179)
Evaluations	Evaluations
2011 JMPR	
Evaluations toxicologiques	Evaluations des résidus
Nouveaux composés	Nouveaux composés
Réévaluations périodiques	Réévaluations périodiques
dichlorvos (025)	aldicarbe (117)
diquat (031)	dicofol (026)
etofenprox (184)	dithianon (028)
fenpropathrine (185) peut-être plus tôt en fonction de la disponibilité de données	Fenbutatin-oxyde (109)
glufosinate-ammonium (175)	
Evaluations	Evaluations

2012 JMPR	
Evaluations toxicologiques	Evaluations des résidus
Nouveaux composés	Nouveaux composés
Réévaluations périodiques	Réévaluations périodiques
triforine (116)	triforine (116)
bentazone (172)	dichlorvos (025)
tecnazene (115)	diquat (031)
dinocap (87)	etofenprox (184)
dichlofluanide (82) – n'est pas appuyé par le fabricant	fenpropathrine (185)
disulfoton (74) – n'est pas appuyé par le fabricant	glufosinate-ammonium (175)
metalaxyl (138) – appui inconnu	
fenvalerate (119) – appui inconnu	
Evaluations	Evaluations
2013 JMPR	
Evaluations toxicologiques	Evaluations des résidus
Nouveaux composés	Nouveaux composés
Réévaluations périodiques	Réévaluations périodiques
bromopropylate (70)	tecnazene (115)
diazinon (22)	dinocap (87)
Phosphure d'hydrogène (46)	bentazone (172)
Bromure inorganique (47)	disulfoton (74) – n'est pas appuyé par le fabricant
	dichlofluanide (82) – n'est pas appuyé par le fabricant
	fenvalerate (119) – appui inconnu
	metalaxyl (138) – appui inconnu
Evaluations	Evaluations

2014 JMPR	
Evaluations toxicologiques	Evaluations des résidus
Nouveaux composés	Nouveaux composés
Réévaluations périodiques	Réévaluations périodiques
abamectine (177)	bromopropylate (70)
myclobutanil (181)	diazinon (22)
penconazole (182)	Phosphure d'hydrogène (46)
methidathion (51)	Bromure inorganique (47)
Evaluations	Evaluations
2015 JMPR	
Evaluations toxicologiques	Evaluations des résidus
Nouveaux composés	Nouveaux composés
Réévaluations périodiques	Réévaluations périodiques
	abamectine (177)
	myclobutanil (181)
	penconazole (182)
	methidathion (51)
Evaluations	Evaluations

Réévaluations périodiques

Code	Produit chimique	Evaluation initiale de la JMPR	Réévaluation périodique la plus récente	Prévue (Toxicologique)	Prévue (Résidus)	notes
7	captane	1963	2000R			
8	carbaryl	1965	1996T, 2002R			
27	diméthoate	1965	1996T, 1998R			
32	endosulfan	1965	1998T, 2006R			
48	lindane	1965	2002T, 2003R			
49	malathion	1965	1997T, 1999R			
53	mevinphos	1965	1996T, 1997R			
59	parathion-methyl	1965	1995T, 2000R			
62	Butoxyde de piperonyle	1965	1995T, 2001R			
63	pyréthrines	1965	1999T, 2000R			
105	dithiocarbamates	1965	1993R, 2004 propineb			Les dithiocarbamates individuels sont évalués, propineb en 2004, ferbam/ziram (1996)
30	diphénylamine	1969	1998T, 2001R			
35	ethoxyquine	1969	1998T, 1999R			
37	fenitrothion	1969	2000T, 2003R			
41	folpet	1969	1998R			
56	Phenyl-2 phénol	1969	1999			
64	quintozene	1969	1995			
15	<i>chlormequat</i>	1970	1994			
20	2,4-D	1970	1996T, 1998R			
57	paraquat	1970	2003T, 2004R			
65	thiabendazole	1970	1997R			
67	cyhexatin	1970	(2003T), 2005R			
39	fenthion	1971	1995			
17	chlorpyrifos	1972	1999T, 2000R			
60	<i>phosalone</i>	1972	1994R			
72	carbendazime	1973	1995T, 1998R			
79	amitrole	1974	1998R			
83	diclorane	1974	1998			
84	dodine	1974	2000T, 2003R			
85	phenamiphos	1974	1997T, 1999R			

Code	Produit chimique	Evaluation initiale de la JMPR	Réévaluation périodique la plus récente	Prévue (Toxicologique)	Prévue (Résidus)	notes
86	pirimiphos-methyl	1974	2003R			
94	methomyl	1975	2001			
95	acephate	1976	2002T, 2003R			
96	carbofuran	1976	1996T, 1997R			
100	methamidophos	1976	2002T, 2003R			
101	pirimicarbe	1976	2004			
102	Hydrazide maleique	1976	1996T, 1998R			
103	phosmet	1976	1994T, 1997R			
106	<i>ethephon</i>	1977	1994R			
110	imazalil	1977	2000T			
111	<i>iprodione</i>	1977	1994R			
112	phorate	1977	2005			
113	propargite	1977	1999T, 2002R			
133/168	triadimefon / triadimenol	1979	2004T, 2007R			
129	azocyclotin	1979	2005R			
126	oxamyl	1980	2002			
135	deltamethrine	1980	2000T, 2002R			
130	diflubenzuron	1981	2001T, 2002R			
132	methiocarbe	1981	1998T, 1999R			
143	triazophos	1982	2002T, 2007R			
142	prochloraze	1983	2001T, 2004R			
144	bitertanol	1983	1998T, 1999R			
149	ethoprophos	1983	1999T, 2004R			
145	carbosulfan	1984	1997R			
147	methoprene	1984	2001T 2005R			
148	propamocarbe	1984	2005T, 2006R			
151	dimethipin	1985	1999T, 2001R			
156	clofentezine	1986	2005T, 2007R			
157	cyfluthrine	1986	2006T, 2007R			
158	glyphosate	1986	2004			
160	propiconazole	1987	2004T, 2007R			
162	tolyfluanide	1988	2002			
165	flusilazole	1989	2007			
166	oxydemeton-methyl	1989	1998R			
167	terbufos	1989	2003T			
169	cyromazine	1990	2006T, 2007R			

Code	Produit chimique	Evaluation initiale de la JMPR	Réévaluation périodique la plus récente	Prévue (Toxicologique)	Prévue (Résidus)	notes
187	<i>clethodime</i>	1994	<i>aucune</i>			
188	<i>fenpropimorphe</i>	1994	<i>aucune</i>			
189	<i>tebuconazole</i>	1994	<i>aucune</i>			
190	<i>teflubenzuron</i>	1994	<i>aucune</i>			
191	<i>tolclofos-methyl</i>	1994	<i>aucune</i>			
192	fenarimol	1995	aucune			
193	fenpyroximate	1995	aucune			
195	flumethrine	1996	aucune			
196	tebufenozide	1996	aucune			
197	fenbuconazole	1997	aucune			
199	kresoxim-methyl	1998	aucune			
200	pyriproxifen	1999	aucune			
201	chlorpropham	2000	aucune			
202	fipronil	2000	aucune			
203	spinosad	2001	aucune			
204	esfenvalerate	2002	aucune			
205	flutolanil	2002	aucune			
206	imidacloprid	2002	aucune			
207	cyprodinil	2003	aucune			
208	famoxadone	2003	aucune			
209	methoxyfenozone	2003	aucune			
210	pyraclostrobine	2004	aucune			
211	fludioxonil	2004	aucune			
212	metalaxyl-M	2004	aucune			
213	trifloxystrobin	2004	aucune			
214	dimethenamide-P	2005	aucune			
215	fenhexamide	2005	aucune			
216	indoxacarbe	2005	aucune			
217	novaluron	2005	aucune			
218	sulfuryl fluoride	2005	aucune			
219	bifenazate	2006	aucune			
221	boscalid	2006	aucune			
222	quinoxifen	2006	aucune			
223	thiacloprid	2006	aucune			
220	aminopyralide	2007	aucune			
118	cypermethrine	1979	2006T		2008	

Code	Produit chimique	Evaluation initiale de la JMPR	Réévaluation périodique la plus récente	Prévue (Toxicologique)	Prévue (Résidus)	notes
120	permethrine	1979	1999T		2008	
146	lambda-cyhalothrine	1984	2007T		2008	
171	profenofos	1990	2007T		2008	
136	procymidone	1981	2007T		2009	
155	benalaxyl	1986	aucune		2009	
194	haloxyfop	1995	2006T		2009	
2	azinphos-methyl	1965	2007T		2010	
122	amitraze	1980	1998T		2010	
93	bioresmethrine	1975	aucune	2008	2009	
173	buprofezine	1991	aucune	2008	2008	
176	hexythiazox	1991	aucune	2008	2009	
90	chlorpyriphos-méthyl	1975	1991	2009	2009	
81	chlorothalonil	1974	1993R	2009	2010	
174	cadusafos	1991	aucune	2009	2010	
178	bifenthrine	1992	aucune	2009	2010	
179	cycloxydime	1992	aucune	2009	2010	
26	dicofol	1968	1992	2010	2011	
109	Fenbutatin-oxyde	1977	1993R	2010	2011	
117	aldicarbe	1979	1994R	2010	2011	
180	dithianon	1992	aucune	2010	2011	
25	dichlorvos	1965	1993	2011	2012	
31	diquat	1970	1994R	2011	2012	
175	glufosinate-ammonium	1991	aucune	2011	2012	
184	etofenprox	1993	aucune	2011	2012	
185	fenpropathrine	1993	aucune	2011	2012	
116	triforine	1977	1997T	2012	2012	
119	fenvalerate	1979	aucune	2012	2012	Appui inconnu
138	metalaxyl	1982	2002T	2012	2012	Appui inconnu Révision de 2004 était pour les résidus de metalaxyl-M
82	dichlofluanide	1969	aucune	2012	2013	Pas appuyé
87	dinocap	1969	aucune	2012	2013	
74	disulfoton	1973	aucune	2012	2013	Pas appuyé
115	tecnazene	1974	aucune	2012	2013	

Code	Produit chimique	Evaluation initiale de la JMPR	Réévaluation périodique la plus récente	Prévue (Toxicologique)	Prévue (Résidus)	notes
172	bentazone	1991	aucune	2012	2013	
22	diazinon	1965	1993	2013	2014	
46	Phosphure d'hydrogène	1965	aucune	2013	2014	
47	Bromure inorganique	1968	aucune	2013	2014	
70	bromopropylate	1973	1993	2013	2014	
51	methidathion	1972	1992	2014	2015	
177	abamectine	1992	aucune	2014	2015	
181	myclobutanil	1992	aucune	2014	2015	
182	penconazole	1992	aucune	2014	2015	

Chemicals with extraneous MRLs and recent deletions (Source: CX/PR 07/39/3)

Code	Produit chimique	Dernière évaluation toxicologique	Dernière évaluation des résidus		observations
33	endrine	1992	1970	EMRL	
1	aldrine et dieldrine	1992	1977	EMRL	
12	chlordane	1984	1986	EMRL	
43	heptachlore	1994	1991	EMRL	
21	DDT	2000	2000	EMRL	
52	Bromure de méthyle	1992	1968	PART A3	
114	guazatine	1980	1978	PART A3	
159	vinchlozoline	1992	1995		Pas appuyé – enlevé en 2007
40	fentine	1994	1991	aucune	Pas appuyé – enlevé en 2007



**ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE**



**Organisation
mondiale de la
santé**

Rapport de la JMPR 2007

Extrait des considérations générales

Point 2.2

LMR Codex pour composés n'étant plus appuyé par les entreprises/sponsors

Lorsqu'un pesticide est programmé pour être révisé dans le cadre du programme de revue périodique. La base de données complète en matière de toxicologie et résidus de produits chimiques doit être fournie par les sponsors à la JMPR, généralement, le(s) fabricant(s). Récemment, deux révisions périodiques provisoires prévus n'ont pas pu avoir lieu parce que les entreprises avaient refusé leur appui à la révision et de fournir les études nécessaires à la FAO et à l'OMS. Vinclozoline et perméthrine ont dû être retirés du programme de la JMPR parce que respectivement les études toxicologiques ou les études sur les résidus n'avaient pas été fournies. Pour d'autres cas, seul des jeux partiels de données avaient été fournis, par exemple l'appui d'un seul mélange isomère d'un pesticide commercialisé en tant que deux mélanges isomères différents ou plus.

Les recommandations de la JMPR sont fondées uniquement sur les résultats des estimations scientifiques des données fournies. La réunion ne peut pas faire de recommandations pour des niveaux maxima de résidus en cas de fourniture insuffisante de données, à la fois sur la toxicologie et sur les résidus. L'importance qu'il y a à fournir des données complètes a été discutée lors de la JMPR 2006 (Considérations générales 2.1, Rapport de la JMPR 2006). C'est une prérogative du CCPR d'accepter ou de rejeter ces recommandations, y compris les recommandations en vue du retrait de niveaux de résidus maxima antérieurs, appropriés pour être utilisés en tant que LMR. Le CCPR a la possibilité de tenir compte d'autres facteurs qui lui semblent appropriés pour maintenir une LMR.